Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 064-216401406-20240411-DCM20240411\_14-DE

République Française Département des Pyrénées-Atlantiques



Nombre de

membres en exercice: 29

Présents: 22

Votants: 28

Abstention: 0

Pour: 28

Contre: 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

## **DELIBERATION N°14 (DCM-20240411-14)**

L'an deux mille-vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 avril 2024

## Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M José DOS SANTOS, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membres représentés par pouvoir :

M Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M Alain DARTIGUES M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia EVENE-MATEO

Membre absent: Monsieur Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Monia EVENE-MATEO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles élémentaires de Paul Langevin et Jean Abbadie, il est nécessaire de créer pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (hors vacances scolaires) quatre emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23h38 heures. La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

Objet: Recrutement emplois non permanents

## DECIDE:

- la création pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h38 heures en moyenne.
- que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail
- PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de **Bayonne** le et de la publication le

Pour extrait certifie conforme Boucau, le 12 avri Le Maire,